

Contenu de la base de données

La base de données du CRISP comprend toutes les sociétés présentes en Wallonie qui publient des comptes et occupent au minimum un équivalent temps plein. Par « entreprises présentes en Wallonie », il faut entendre, d'une part, les sociétés établies en Wallonie – c'est-à-dire celles dont le siège social se situe en Région wallonne – et, d'autre part, les sociétés dont le siège social est situé hors de Wallonie (à Bruxelles, en Flandre ou à l'étranger) mais qui ont un ou plusieurs sièges d'exploitation en Wallonie. Ces sociétés font l'objet d'un suivi régulier quant à leurs principaux résultats financiers (capital, chiffre d'affaires, total de l'actif, résultat net, immobilisations, etc.).

La base de données comprend ensuite, et dans la mesure du possible, les sociétés belges qui leur sont liées et les actionnaires connus de ces sociétés. La recherche d'actionnaires porte prioritairement sur les sociétés qui satisfont au moins à l'un des critères de dimension suivants : emploi de 20 équivalents temps plein, total de l'actif ou chiffre d'affaires de 2,5 millions d'euros, capital souscrit de 500 000 euros. Pour les sociétés de dimension plus modeste, la recherche d'actionnaires est moins systématique. Les succursales de sociétés de droit étranger présentes en Wallonie sont également incluses dans la base de données. En revanche, les sociétés en liquidation, en faillite ou sous concordat en sont exclues.

Selon les cas et dans la mesure de la disponibilité des informations, la base de données comprend également l'appartenance des entreprises aux groupes d'entreprises. La nationalité de la société de tête (ou le cas échéant celle des actionnaires familiaux de celle-ci) est ainsi investiguée. Elle détermine celle du groupe et correspond au véritable lieu d'exercice de la décision économique.

Sources des données et méthodologie

La base de données du CRISP tire sa valeur du travail « cousu main » de vérification, de décryptage et d'analyse des liens financiers entre les entreprises présentes en Wallonie et leurs actionnaires. L'alimentation et la mise à jour de la base de données comprend l'encodage et le contrôle des données relatives aux sociétés et aux groupes, en ce compris les données descriptives et financières.

Les informations engrangées dans la base de données du CRISP proviennent du dépouillement systématique et permanent de sources variées, parmi lesquelles :

- les comptes annuels déposés par les entreprises à la Banque nationale de Belgique (BNB) ;
- la base de données « BelFirst » éditée par le Bureau Van Dijk ;
- la banque-carrefour des entreprises ;
- les rapports annuels d'entreprises ;
- les sites Internet d'entreprises et de groupes d'entreprises ;
- les déclarations de participations (depuis la loi du 2 mars 1989) des sociétés cotées en bourse ;
- les annexes du *Moniteur belge* relatives aux sociétés commerciales ;
- la presse généraliste et spécialisée, etc.

La plupart des données financières sont mises à jour automatiquement à partir de la base de données « BelFirst ». Les banques et les entreprises d'assurances qui publient leur bilan selon

un schéma particulier et qui ne présentent donc pas de chiffre d'affaires au sens de la comptabilité générale des entreprises, font quant à elles l'objet d'un traitement particulier. Afin d'assurer la comparabilité des données de la base, le chiffre d'affaires dans le cas des banques est considéré comme correspondant à la somme des « Intérêts et produits assimilés » (poste 40.100) et des « Commissions perçues » (poste 40.400), et dans le cas des compagnies d'assurances à celle des postes « Primes nettes de réassurance » (postes 710 et 720) et « Autres produits techniques nets de réassurance » (postes 714 et 724).